

FEMMES, TOUS LES CHEMINS MENENT A L'ENTREPRENEURIAT !

- **ENTREPRENEUSES**

VALERIE FROGER PUBLIE LE 30/07/2019 A 9H30

Que vous soyez salariée, demandeuse d'emploi ou en reconversion, des aides, réseaux et outils spécifiques peuvent vous aider pour créer votre entreprise. Nos conseils.

Elles étaient 26% en 2002, 28% en 2006, 32% en 2010... Le pourcentage d'entreprises créées en France par les femmes augmente doucement mais sûrement. «La hausse est surtout portée par les jeunes : elles sont de plus en plus nombreuses à choisir la voie de la création d'entreprises et à saisir les opportunités offertes par le digital», constate Viviane de Beaufort, professeure à l'Essec et responsable des programmes de l'école consacrés à l'émancipation des femmes (Women Be Board Ready et le club Gen #startuppeuse). Depuis quelques années, de nombreuses fées se penchent en effet sur le berceau de l'entrepreneuriat féminin. A commencer par le gouvernement, qui a lancé en 2013 le plan Entreprendre au féminin. Objectif : 40% de créatrices en 2020. Campagnes de sensibilisation, formation, aides financières, concours, réseaux d'accompagnement : la création d'entreprise fait de plus en plus son chemin dans l'esprit des Françaises.

>> Notre service - Entrepreneurs, toutes vos formalités juridiques en ligne : plus simple, plus rapide et moins cher, pour créer une entreprise, modifier ses statuts, protéger une marque ou un logo, déposer un brevet, récupérer une facture...

Digital native : voyez grand !

Un récent sondage Opinion Way pour France Active révèle que 42,5% des jeunes de 18 à 30 ans – filles comprises – souhaitent créer leur entreprise. Audacieuses, souvent issues de grandes écoles (HEC Entrepreneurs, Essec, EM Strasbourg...), celles-ci se lancent avec des ambitions fortes et des projets gourmands en capitaux. Trouver de l'argent ne leur pose pas de problème. *Love money*, concours, crowdfunding, levée de fonds : elles savent faire. C'est peu ou prou la feuille de route suivie par Morgane Suquet, 25 ans, fraîchement diplômée d'HEC et cofondatrice, mi-2018, de Cuvée privée (vente de vins en ligne). «Nous avons vu grand dès le départ», dit-elle. La jeune femme a d'abord commencé par s'inscrire à des concours (Coup de Pouce, organisé par la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, et le Petit Poucet). Elle empoche plus de 20 000 euros. Elle lance maintenant une levée de fonds de 600 000 euros auprès de business angels. «Il faut se donner les moyens de réussir, même à 25 ans ! Trop de femmes s'autocensurent, assure la jeune diplômée, bien déterminée à ne pas se laisser

entraver par la question du genre. Quand je m'entends dire, en rendez-vous, des “ma petite” ou “ma belle” je recentre immédiatement la discussion et m'interdis toute digression.»

Pas question de minauder : les affaires sont les affaires ! Bien sûr, comme leurs collègues masculins, voire plus, les jeunes créatrices sont souvent pénalisées par leur âge et leur manque d'expérience. La solution ? S'entourer d'un mentor, d'un associé expérimenté, d'un numéro 2 au bras long, d'un board d'experts ... C'est le choix qu'a fait Morgane Suquet : «On se fait coacher par deux dirigeantes chevronnées, Sophie Desmazières, présidente de Bureaux Locaux, et Coralie de Fontenay, fondatrice de Luxury-Next. On les voit tous les deux mois. Elles nous aident à prendre les bonnes orientations. Leur regard bienveillant nous donne confiance.» Implacable, la petite boîte est rentable depuis six mois.

>> À lire aussi - [Entrepreneurs, voici comment vous lancer avec les réseaux sociaux](#)

Chômeuse : profitez de l'accompagnement Pôle emploi

C'est une chance, presque une particularité française : les créatrices en recherche d'emploi sont particulièrement bien accompagnées durant la phase de lancement de leur projet. A condition d'être inscrites à Pôle emploi, elles ont la possibilité de suivre des formations, mais surtout de bénéficier d'un soutien financier. Elles peuvent, au choix, recevoir leur allocation chômage tous les mois ou opter pour le versement d'une aide financière (45% du montant global des allocations). Seul hic : ces deux dispositifs ne sont pas cumulables. «J'ai préféré recevoir mes allocations et m'assurer de percevoir tous les mois un revenu», témoigne Cynthia Relange, fondatrice de Fair Moms (commerce équitable) en avril 2019. Prudente, cette ancienne commerciale, qui a roulé sa bosse chez Brossard, Cognac Ferrand et La Martiniquaise, a été jusqu'à imaginer un business plan «familial» : «Je sais que je reçois 1.800 euros par mois jusque fin 2019, et je sais où j'en suis financièrement.»

Cette précaution est d'autant plus bienvenue que les créatrices demandeuses d'emploi ont rarement accès au financement bancaire. «Les taux de rejets de crédit sont deux fois supérieurs pour elles», constate Pauline Casaux, chargée de développement à l'Association pour le droit à l'initiative économique, une structure qui accorde des prêts allant jusqu'à 10.000 euros. Lydie M'Benzé, 51 ans, demandeuse d'emploi après plusieurs années sans activité, a vécu cette discrimination. Quand en 2016, elle a lancé son entreprise, Trésors & Nature (soins au beurre de karité), toutes les banques lui ont claqué la porte au nez. «Mais j'ai tenu bon, j'ai cru en moi et mon insistance a fini par payer», se réjouit cette Normande d'adoption installée à Cabourg, qui a obtenu deux crédits de la part de l'Adie, un de 8.000 euros puis un de 4.000 euros. «Il ne faut pas sous-estimer son besoin de financement. Ce n'est pas parce qu'on est une femme, demandeuse d'emploi de surcroît, qu'il faut sous-dimensionner son projet», prévient l'ancienne autoentrepreneuse qui, sur les conseils de l'Adie, a adopté le statut de société. A la clé : davantage de crédibilité.

>> [Notre service - Testez notre comparateur de Banques pour Professionnels](#)

Salariée : osez la microentreprise ou l'intrapreneuriat

Un pied dehors, un pied dedans. Les salariées ont la chance de pouvoir cumuler leur CDI et leur activité d'entrepreneuse. Comment ? En demandant par exemple à bénéficier d'un congé ou d'un temps partiel pour se consacrer à leur nouvelle activité. L'avantage, c'est évidemment l'assurance de retrouver son travail si le projet ne fonctionne pas comme prévu. En revanche, faites attention à l'obligation de non-concurrence qui peut poser problème. Les projets de création trop proches de l'activité de l'employeur sont à éviter. Autre option : devenir intrapreneuse et lancer un projet au sein de sa boîte. Le principe est avantageux, il permet de développer une idée ou un business, tout en restant salariée. Et là, pas d'argent à trouver puisque c'est l'employeur qui finance le projet.

Cette sécurité a séduit Sophie Guignard, 45 ans, cadre chez Engie. Depuis plus d'un an, elle participe au développement d'Energy Bay, une market place qui permet de donner une deuxième vie aux pièces détachées inutilisées du secteur de l'énergie. «Je voulais donner du sens à mon job et aussi changer la manière dont on travaille», explique la quadragénaire qui, dans le cadre d'un partenariat d'Engie avec l'accélérateur Willa, a bénéficié du programme d'intrapreneuriat féminin 66 Miles. «Analyse de la concurrence, positionnement, business model, business plan, pitch, tout a été passé au crible comme dans n'importe quel projet, explique-t-elle. Cela demande de l'énergie et de l'organisation, parce que je continuais d'occuper mon poste. J'ai beaucoup travaillé chez moi le soir et le week-end.» Un sacrifice payant : le projet de Sophie Guignard est déployé en interne depuis quelques mois. «Parfois, souligne-t-elle, on a tendance à attendre qu'on vienne nous chercher alors qu'on a des idées, des envies. Il faut les défendre et, en général, on obtient ce qu'on demande.»

En reconversion : sollicitez les réseaux

Job à la noix, plafond de verre, besoin de temps pour ses enfants : tout cela passe... mais peut casser. A l'arrivée de la quarantaine, de nombreuses femmes rêvent d'un travail plus empreint de valeurs. Fabienne Lamothe, responsable RH dans une entreprise de télécom, a ainsi décidé de se reconvertir dans la restauration. Fin 2018, elle a ouvert à la Roche-sur-Yon O'Bell Endroit, un restaurant inclusif qui emploie des serveurs en situation de handicap. «Cela correspondait à une envie personnelle, mon frère est trisomique. Je me suis dit que je devais aller au bout de ce projet, quitte à tout lâcher.» Elle fait un bilan de compétences, se forme, passe un certificat de qualification professionnelle, lance un crowdfunding sur le site Vendée'Up et contacte le Réseau Entreprendre. Elle obtient plus de 28.000 euros et, au passage, se voit attribuer un parrain qui l'aide à développer son business.

«Il y a un écosystème très favorable, des aides, des réseaux de femmes ... Il faut les solliciter, et surtout ne pas restée isolée», conseille-t-elle. Les virages à 180° exigent de la préparation. Il ne faut pas hésiter à faire des stages d'immersion, comme en propose l'organisme de formation Testunmetier.com ou Pôle emploi, avec le dispositif Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). Les chambres de métiers, les CCI peuvent également être utiles pour valider l'adéquation entre une

personnalité, un parcours et un projet. Une précaution d'autant plus sage que les reconversions-passions entraînent souvent un changement de vie familiale et une baisse sensible des revenus.

>> Notre service - Trouvez la formation professionnelle qui dopera ou réorientera votre carrière grâce à notre moteur de recherche spécialisé (Commercial, Management, Gestion de projet, Langues, Santé ...) et entrez en contact avec un conseiller pour la faire financer.

Aventurière : patience et longueur de temps...

Pauline d'Orvegal, entrepreneuse en série, créatrice de 1001 listes en 1999 (listes de mariage), puis, en 2014, de Deuxièmeavis.fr (accès en ligne à un second avis médical fondé sur le dossier du patient), a toujours été motivée par le besoin de se sentir utile : «C'est dans mon ADN d'entrepreneuse. Mais il faut savoir se montrer patiente et être capable de tenir.» Consciente qu'il lui faudrait du temps pour convaincre le monde médical et obtenir les autorisations réglementaires, Pauline d'Orvegal a assuré ses arrières. «Il fallait bien vivre. En parallèle du projet, j'ai créé une structure de conseil, histoire de faire des missions et de gagner ma vie», raconte la serial-entrepreneuse qui, aujourd'hui âgée de 50 ans, connaît la musique. «Quand j'ai créé ma première entreprise, je n'ai pas levé assez d'argent du premier coup. C'était une erreur car la démarche est très chronophage. Pour deuxièmeavis.fr, j'ai tout de suite vu plus grand, en levant 3,5 millions d'euros auprès de trois fonds d'investissement à impact social», confie cette mère de quatre enfants.

Ouvrir une boulangerie à San Francisco, un commerce à Budapest... les âmes aventurières ont souvent envie de tenter leur chance à l'étranger, mais, là aussi, cela ne s'improvise pas. Notamment en matière administrative. Quelles sont les formalités de création d'entreprise, de douanes ? Certains pays, notamment en Asie, exigent que les créateurs s'associent à un partenaire local... Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut contacter les ambassades et les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (ccifrance-international.org). C'est ce qu'a fait Lorraine Dion, 28 ans, ancienne chargée de clientèle dans l'agence de communication Marcel, quand, un beau jour de juin 2017, elle a décidé de tout plaquer pour installer un lounge bar au Cambodge, près d'Angkor. Un projet un peu fou mais mûrement réfléchi. «J'ai tout préparé depuis la France, pendant six mois : documents administratifs, conditions pour embaucher du personnel, recherche de l'emplacement... Je ne voulais pas débarquer en touriste, raconte la jeune femme, qui a même appris la langue khmer. C'est indispensable pour être prise au sérieux.» Aujourd'hui, six mois après son ouverture, le bar Wild accueille environ 70 clients par jour, et a été élu meilleur bar lounge du Cambodge par Tripadvisor. Une belle récompense pour la petite Française !

>> À lire aussi - Ouvrir son restaurant : les étapes à suivre

Limiter les risques

De l'expertise, de l'énergie, des économies mais pas forcément d'idées ou l'envie de prendre trop de risques. Deux alternatives entrepreneuriales s'offrent aux plus de 50 ans pour entreprendre en douceur.

- **La franchise**

Avantages : l'entrepreneuse s'appuie sur un concept rodé et bénéficie d'un accompagnement et de méthodes.

Inconvénients : investissement élevé et marge de manœuvre limitée.

Infos : Fédération française de la franchise (www.franchise-fff.com)

- **La reprise d'entreprise**

Avantages : le business existe déjà, il n'est pas à réinventer.

Inconvénients : coût et rareté des bonnes affaires.

Infos : Cédants et repreneurs d'affaires (cra.asso.fr)

>> Notre service - [Entrepreneurs, publiez vos annonces légales en ligne sur Capital.fr. Nous vous garantissons le meilleur prix](#)

Les bonnes adresses

Plus de 500 clubs, associations, réseaux, concours agissent en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Sélection.

- **Réseaux d'accompagnement, Incubateurs**

Action'elles : ateliers, partage d'expérience, mentorat... actionelles.fr

Force Femmes : montage du projet, coaching, etc., pour les plus de 45 ans... forcefemmes.com

WILLA : incubateur de start-up créées par des femmes. hellowilla.co

Les Premières : réseau d'incubateurs en régions. wikilespremieres.com

Entrepreneuriat tech au féminin : girlzinweb.com, starther.org

- **Financement**

Garantie Egalité femme : garantie qui couvre jusqu'à 80% d'un emprunt bancaire. Mise en place par France Active. franceactive.org

Prêts d'honneur (sans garantie, ni caution) délivrés par Initiative France et Réseau Entreprendre. initiative-France.fr, reseau-entreprendre.org

Femmes Business Angels : réseau féminin de Business Angels. femmesbusinessangels.org

Concours : Petit Poucet (petitpoucet.fr), Moovjee (moovjee.fr), WILLA Women in

Fintech : hellowilla.co/programmes/willa-women-in-fintech), Créatrices d'avenir (creatricesdavenir.com).

- **Evénements**

Semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes, en mars de chaque année.
semaine-entrepreneuriat-feminin.com
Journée des femmes entrepreneures, organisée par le Salon SME : 1er octobre 2019.
salonsme.com